

LIVRET D'ACCUEIL VAE

- Les principes et conditions :

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la validation d'un diplôme à partir de l'expérience du candidat.
- La démarche est individuelle et concerne tout public : salarié, indépendant, bénévole associatif ou syndical, élu, demandeur d'emploi, fonctionnaire....
- Le diplôme délivré par la VAE est à valeur égale à celui obtenu par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.
- Aucun diplôme n'est prérequis.
- Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle équivalente **au minimum à un an temps plein**, exercée en continu ou discontinu, en rapport direct avec les activités du diplôme choisi. **La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.**
- Le candidat constitue un dossier qu'il présente au jury de validation.

- Les diplômes Education Nationale concernés

CAP, BP, BAC PRO, BT, BMA, MC, DMA, BTS, de tous secteurs professionnels : tertiaire/services, industriel/production, bâtiment....

Secteur social :

DEME, DEES, DEETS, DECESF

- Les étapes de la démarche :

1. Choix du diplôme en correspondance avec l'expérience : consulter les référentiels (partie : Référentiel des Activités Professionnelles) des diplômes envisagés : (<http://dava.ac-reims.fr>) :

Aide gratuite du DAVA au besoin ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :

2. Renseignement du Livret 1 et envoi au DAVA pour une étude personnalisée du projet de VAE et une étude de la recevabilité de la demande
3. Rédaction du Livret 2 après réception de la notification de recevabilité par le Rectorat pour la présentation détaillée de l'expérience :

**Accompagnement méthodologique proposé par le DAVA
pour faciliter l'élaboration du livret 2 et valoriser votre expérience**

- Prestation d'accompagnement méthodologique

Réalisée par des professionnels enseignants de l'Education Nationale

PRESTATION D'ASSISTANCE VAE 24 heures à 65 € de l'heure	
	Durée indicative
ATELIERS METHODOLOGIQUES - S'approprier la démarche VAE et le livret 2 - Repérer les exigences d'un diplôme - Dresser l'inventaire des activités incontournables et des annexes nécessaires - Appréhender le niveau de détail requis pour la description des activités - Apprécier la pertinence des informations données - Apporter, à la demande, des précisions complémentaires - Identifier les points forts à mettre en valeur lors de l'entretien jury par des exercices de simulations - Se préparer à l'entretien avec le jury.	de 3 à 12h
ENTRETIENS INDIVIDUELS (EN PRESENTIEL OU A DISTANCE) - Sélectionner les activités les plus pertinentes à décrire - Accompagner à l'écriture du livret 2 - Analyser et réajuster la production	de 2 à 6h
APPROFONDISSEMENT DU REFERENTIEL - Accompagner à l'écriture des dernières activités - Documenter le candidat sur les fondamentaux du diplôme visé	de 1 à 6 h

Coût valable jusqu'au 31 décembre 2021

Suivi et assistance tout au long de la démarche

Coût total : 1560 €

En cas de prise en charge partielle par le financeur, le candidat devra régler le complément

Le volume de 24h proposé représente la durée maximale de l'accompagnement.
Cette durée sera ajustée (de 12h à 24h) en fonction des besoins du candidat et sera facturée au prorata temporis.



- Financement de la prestation :

Une prise en charge est possible pour chaque statut :

Candidat	Financier	Démarche
- Salarié - Commerçant ou travailleur indépendant, travailleur non salarié : artisan	Entreprise OPCO Caisse des dépôts	<p>La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec accord du salarié) :</p> <p>- Plan de développement des compétences : remise du bon de commande à votre employeur</p> <p>La demande de VAE relève de votre initiative dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Mobilisation de votre CPF :</p> <p>Via : http://www.moncompteformation.gouv.fr/</p>
- Demandeur d'emploi	Région Grand Est /FSE	- Joindre votre Attestation des périodes d'inscription Pôle Emploi de moins de 6 mois . Ce document peut être téléchargé et édité via votre espace personnel Pôle emploi ou par un conseiller Pôle emploi.

**Aide gratuite du DAVA au besoin ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :
pour la recherche de financement**

- Coordonnées du DAVA et des services associés

- **DAVA** - 17 bd de la Paix - CS 50033 - 51722 REIMS Cedex
☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :
Contactez-nous pour toute information complémentaire
- **Service des examens du Rectorat** : 1 rue Navier - 51100 REIMS - ☎ 03.26.05.68.94
- **Référentiels des diplômes de l'Education nationale** : **Accessibles sur notre site internet** : <http://dava.ac-reims.fr> – **Rubrique** : **Les étapes de la démarche**
CAP/BAC PRO/ BP/BMA/MC/ BTS/DTS/DMA
- **Répertoire national des certifications professionnelles** ou **Répertoire spécifique**
<https://certificationprofessionnelle.fr/>

- Calendrier des sessions :

PRINTEMPS CAP au BTS DEME - DEETS	AUTOMNE CAP au BTS DEES – DECESF
Dépôt du Livret 2 (descriptif de l'expérience) mi-Janvier	Dépôt du Livret 2 (descriptif de l'expérience) Mi-Septembre
Dépôt de la demande de la recevabilité (Livret 1) tout au long de l'année	